

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

3. Convention de servitude de passage d'un réseau électrique entre la commune de Boisseuil et ENEDIS.

Afin de permettre le raccordement électrique d'un projet de toiture photovoltaïque sur un bâtiment agricole situé au 15 route de Pereix, sur la parcelle AX n°41, il est nécessaire d'autoriser ENEDIS à procéder à la réalisation d'un réseau souterrain sur la parcelle AX n°42 située route de Pereix et appartenant à la commune.

La réalisation des travaux nécessite la signature d'une convention pour l'établissement d'une servitude de passage du réseau sur la parcelle communale AX n°42. La canalisation permettant le raccordement aura une longueur d'environ 19,20 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le maire à signer la convention avec la société ENEDIS concernant la création d'une servitude de passage d'un réseau électrique sur la parcelle AX n°42 situé Route de Pereix à Boisseuil ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait en Mairie le 18 septembre 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Pour Le 1er adjoint empêché,
La 2ème adjointe,
Annick BOURGEOIS

